Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901359-20251205-D2025_111-DE

| MAIRIE DE LOCTUDY | **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** |
|---|---|

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil en Mairie de Loctudy, sous la présidence de Madame BERNICOT Maryse, 1ère adjointe.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 24
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025
Date d'affichage : 27 novembre 2025

**PRÉSENTS :** Mme BERNICOT M., M. BÉRÉHOUC M., Mme PRONOST A., M. de PENFENTENYO H., Mme LE LEVIER C., M. CROGUENNEC A., M. GUÉRIN A., Mme BUANNIC M-A., Mme COÏC-LE BERRE M., Mme OLLIVIER M.F, Mme BRETON J., M. BOTREL L., Mme CORFMAT C., M. FLAMAND A.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. GUILLOUX S. (ayant donné procuration à M. BÉRÉHOUC M.), M. LE CORRE F. (ayant donné procuration à Mme COÏC-LE BERRE M.), M. GAIGNÉ J-M ayant donné procuration à M. GUÉRIN A.), Mme RIGAUD M. (ayant donné procuration à M. de PENFENTENYO H.), M. de BERMINGHAM J. (ayant donné procuration à M. BOTREL L.), Mme MADELEINE A. (ayant donné procuration à Mme PRONOST A.), Mme DEL VALLE M-B. (ayant donné procuration à Mme BERNICOT M.)
Mme PERRON-LE GURRIEC M. (ayant donné procuration à M. CROGUENNEC A.)

**ABSENTS** : Mme PAUBERT M., M. CANTIN D.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme PRONOST A.

---

## N° 2025-111 : Avenant au dispositif « Bourse aux champions »

Madame l'Adjointe au sport rappelle que le dispositif « Bourse aux champions ! » a pour objectif d'encourager les projets sportifs de haut-niveau pour des sportifs âgés de 10 à 20 ans, et de favoriser leur rôle d'ambassadeur sportif auprès de la ville.

Suite à la réception d'une candidature d'un jeune sportif de Loctudy, il a été proposé en Commission vie locale du 22 octobre 2025 de réaliser un avenant à cette dite convention.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter cet avenant qui permettra aux sportifs inscrits sur la liste Performance et autres niveaux d'avoir la possibilité (selon les critères d'éligibilité) de bénéficier d'une subvention individuelle de 800 €, renouvelable une fois.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Locale du 26 novembre 2025,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de mettre en place cet avenant au dispositif "Bourse aux champions !" ;**
- **de permettre au Maire l'attribution d'une subvention après avis de la Commission vie locale.**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901359-20251205-D2025_111-DE

Loctudy, le 10 Décembre 2025,
Par délégation Madame la 1ère adjointe,
Maryse BERNICOT

La secrétaire de séance,
Madame Anne PRONOST

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien-3, Contour de la Motte-CS44416-35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »